

ARRÊTÉ DU MAIRE n° G/2023/34 du 20 juillet 2023
Arrêté de circulation : réfection de trottoir route du Château

Le Maire de la Commune de Rouillon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu le Code de la Route.

Vu la demande présentée par M. Richard MAUDET, de l'entreprise HRC, 20 avenue Georges Auric – 72000 LE MANS

Vu la nécessité de réaliser des travaux de réfection de trottoir sur la route du Château

Considérant que pour assurer le bon déroulement de ces travaux, il y a lieu d'apporter des modifications au régime de circulation et de stationnement communément instauré,

A R R Ê T É
Du 25/07/2023 au 31/07/2023

Article 1 : Route du Château, la circulation sera alternée par feux tricolores au niveau des numéros 470 et 475. Le stationnement et le dépassement seront interdits.

Article 2 : Pendant les périodes d'inactivité du chantier, les signaux en place devront être déposés quand les motifs ayant conduit à les implanter auront disparu (présences d'obstacles, d'engins, de personnel ...).

Article 3 : Le Conducteur de travaux, assurera sous sa propre responsabilité la mise en place et l'entretien de la signalisation réglementaire et sera tenu d'afficher le présent arrêté au droit du chantier.

Article 4 : La Secrétaire Général de l'Administration Communale, Monsieur le Colonel Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Sarthe, sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution de présent arrêté,

Dont ampliation sera adressée pour information à :

M. le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Sarthe,

M. le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Coulans-Sur-Gée,

M. Richard MAUDET, de l'entreprise HRC

En mairie,
le 20 juillet 2023
Le Maire,
Laurent PARIS

